



Négocier une rupture de contrat à l'amiable avec son employeur.

Par **gilcole**, le **19/08/2009** à **17:03**

Bonjour,

Actuellement en congé sabbatique, je travaille dans une entreprise agro-alimentaire depuis 06/1983. Je voudrais négocier une rupture de contrat à l'amiable. Je gagne 1450 euros brute, une prime d'ancienneté de 200 euros.

J'ai pris 2 congés d'éducation parentale de 3 ans.

Avec ces éléments pouvez-vous me calculer mes indemnités de licenciement.

Je vous remercie par avance.